



MUNICIPALITE
PENTHAZ

Tarifs de l'évacuation des eaux 2018

Selon Règlement communal sur l'évacuation des eaux et ses annexes

		Actuels	Futurs
Taxe unique de raccordement	Selon la valeur ECA	10 ‰	10 ‰
Complément de taxe unique de raccordement	Selon la valeur ECA	7 ‰	7 ‰
Taxe annuelle d'entretien des canalisations	Eaux claires, hormis pour les zones à caractère industriel ou artisanal (selon la valeur ECA)	Néant	0.15 ‰
	Eaux claires, pour les zones à caractère industriel ou artisanal (selon la valeur ECA)	Néant	0.15 ‰
	Eaux usées (selon les m3 d'eau consommés selon relevé officiel du compteur)	Néant	CHF 0.50
Taxe annuelle d'épuration	Selon règlement de l'Association Intercommunale d'épuration des eaux		idem
Taxe annuelle spéciale	En fonction des coûts d'épuration		idem

Penthaz, le 22 février 2017

PHB/CT